

M3 – Santé et éthique



Description

L'éthique est un élément primordial dans la pratique professionnelle. En effet, il est important que chaque thérapeute soit informé et formé sur les réglementations d'usage dans la profession et sur les comportements à adopter dans son activité de thérapeute.

Il est important de reconnaître ses limites en tant que thérapeute, savoir référer à des spécialistes et se protéger du poids lié à la profession.

Renseignements

Lieux de cours

Crissier (Vaud)

Route de Bois-Genoud 36
1023 Crissier

Uvrier (Valais)

Route de la Chapelle 20
1958 Uvrier

Informations générales

www.ecoleagape.ch

Demande d'informations complémentaires

Par mail

ecoleagape@ecoleagape.ch

Par téléphone

+41 (0)78 735 34 04

Module de base M3

Objectifs

Le but de ce module est d'être conscient(e) des défis particuliers de sa profession et savoir en gérer le poids.

Savoir reconnaître les indices de stress physique et mental et agir en conséquence.

S'engager pour la santé publique.

Mettre en place ses propres activités ou apporter son soutien à des activités existantes, afin de promouvoir la santé grâce à un point de vue professionnel spécifique.

Respecter les principes éthiques de la profession dans son activité.

Travailler avec compétence et dans le respect des limites professionnelles et personnelles.

Contribuer à une image positive de la profession auprès du public.

Contenu *

Veille à sa santé et à son équilibre

- Facteurs d'influence sur la santé (déterminants, modèles de santé)
- Hygiène psychique
- Concepts d'équilibre personnel travail-vie
- Principes de la gestion des ressources (perception de soi, attention, responsabilité individuelle)
- Autorégulation, promotion de la santé, prévention des maladies

S'engager pour la promotion de la santé publique.

- Modèles et théories de promotion de la santé
- Concepts de promotion de la santé et de prévention des maladies

Ethique professionnelle

- Notions, principes et définitions
- Questions éthiques posées par le système de santé
- Principes et obligations relevant de l'éthique professionnelle
- Secret professionnel, protection des données, obligation de conserver les documents, devoir de diligence, obligation de formation continue)
- Dilemme éthique

* le contenu de formation se base sur le [descriptif du module M3 édité par l'Oda AM](#)

Sommaire

Module de base

- Objectifs
- Contenu
- Prérequis

Informations pratiques

- Intervenants
- Titres obtenus
- Durée et coûts (yc examen)

Prérequis

Être en possession d'un(e) CFC, maturité gymnasiale, maturité professionnelle, diplôme de commerce ou de culture générale, baccalauréat ou titre jugé équivalent

Absence de procédure judiciaire et/ou de condamnation pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession

Un entretien avec la direction

Lors de l'inscription

- ❖ Remplir la fiche d'inscription avec une photo. Fiche d'inscription
- ❖ Lettre de motivation
- ❖ Extrait de casier judiciaire
- ❖ Curriculum vitae avec copie des attestations, certificats, diplômes

Après réception du dossier et règlement des frais d'inscription ainsi que l'examen du dossier, une confirmation d'inscription vous sera envoyée.

Informations pratiques

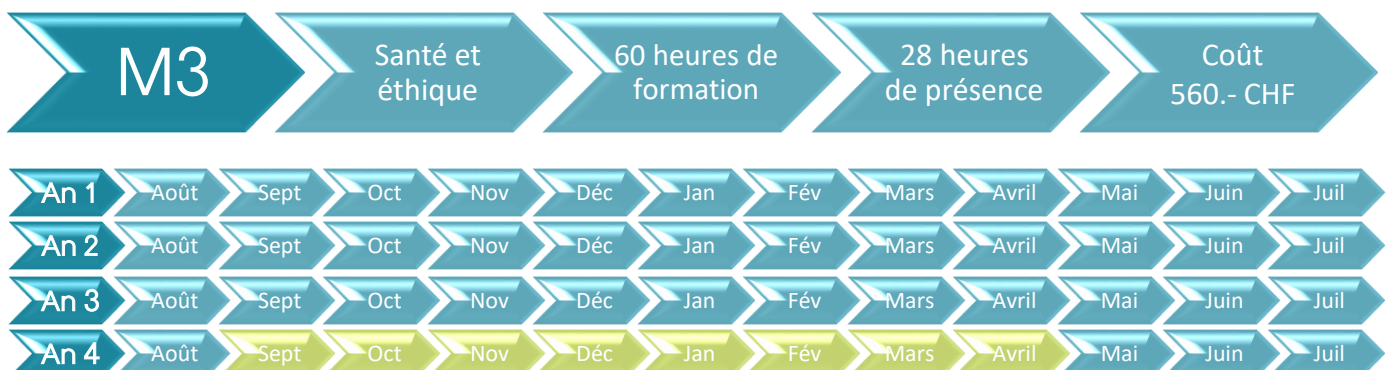
Intervenants

- ❖ Anthony Van Rossem
- ❖ Pierre-Alain Vernet

Titres obtenus

- ✓ Diplôme modulaire M3

Durée et coûts (y compris examen)



Contrôle des compétences

Admission

Le/la candidat(e) doit avoir suivi le cours préparatoire selon le descriptif du module auprès de l'un des prestataires de formation accrédités par l'OrTra MA.

L'admission à l'examen sera validée pour autant que l'étudiant(e) puisse attester une présence d'au moins 90% aux cours.

Cette clause est soumise à la procédure « Validation des acquis » disponible auprès de la Direction d'Agapê.

Moyens auxiliaires

Les moyens auxiliaires sont mis à la disposition du/de la candidat(e)

Mise en œuvre

Ce contrôle des compétences standardisé est préparé et réalisé par l'Ecole Agapê de manière centralisée au moins une fois par an.

Validité

5 ans à partir de la date du certificat de module

Système de notation / d'évaluation de l'épreuve finale

Le système de notation se base sur un système à 120 points. Pour obtenir la note, diviser le nombre de points obtenus par 24, (notation sur 5 + 1 de présence).

- ❖ **100 points** Sont en lien avec l'acquisition de la matière
- ❖ **10 points** E-learning, travail spécifique et préparation en classe
- ❖ **10 points** Présence, interaction, participation, respect en classe, application

Epreuves diverses

N/A

Epreuve finale

Pour clore la formation du module M3, un contrôle des compétences globales sera effectué, comprenant notamment

Epreuve écrite

Un rapport réflexif sur l'éthique et la pratique de la profession (4 à 6 pages)

Vous êtes à même de reconnaître et réfléchir à des situations pesantes ; de les gérer de manière efficiente.

Vous décrivez votre conception de la promotion de la santé, de son système et de sa politique.

Vous démontrez votre capacité à planifier conceptuellement des activités de sensibilisation sur la santé, à intégrer les dispositions éthiques et légales (yc celles régissant la protection des données et le secret professionnel) ainsi que l'intégration des normes professionnelles et connaissance des rôles respectifs (yc normes éthiques dans ses propres actions)

Réussite ou échec du module

Le module M3 sera considéré comme acquis pour autant que l'étudiant ait obtenu une moyenne de **minimum 4 sur 6** à ce module. L'ensemble de l'examen est noté au moyen de l'appréciation « **réussi** » ou « **échoué** ».

En cas d'échec, l'étudiant peut faire un examen de rattrapage **dans les 3 mois** suivant la réception du résultat et moyennant une participation financière. Pour ce faire, il devra faire suivre le formulaire dûment complété « Examen de rattrapage » à la Direction de l'école Agapê dans un délai de 3 semaines.

En cas de nouvel échec (au 2^{ème} passage), l'étudiant devra suivre à nouveau les cours de tous les sous-modules dans lesquels il n'avait pas obtenu la moyenne. L'examen de fin de module devra être repassé dans son intégralité.

Si l'étudiant échoue une 3^{ème} fois à cet examen, l'entier du module M3 doit à nouveau être suivi, pour autant qu'il obtienne l'accord de la direction d'Agapê.